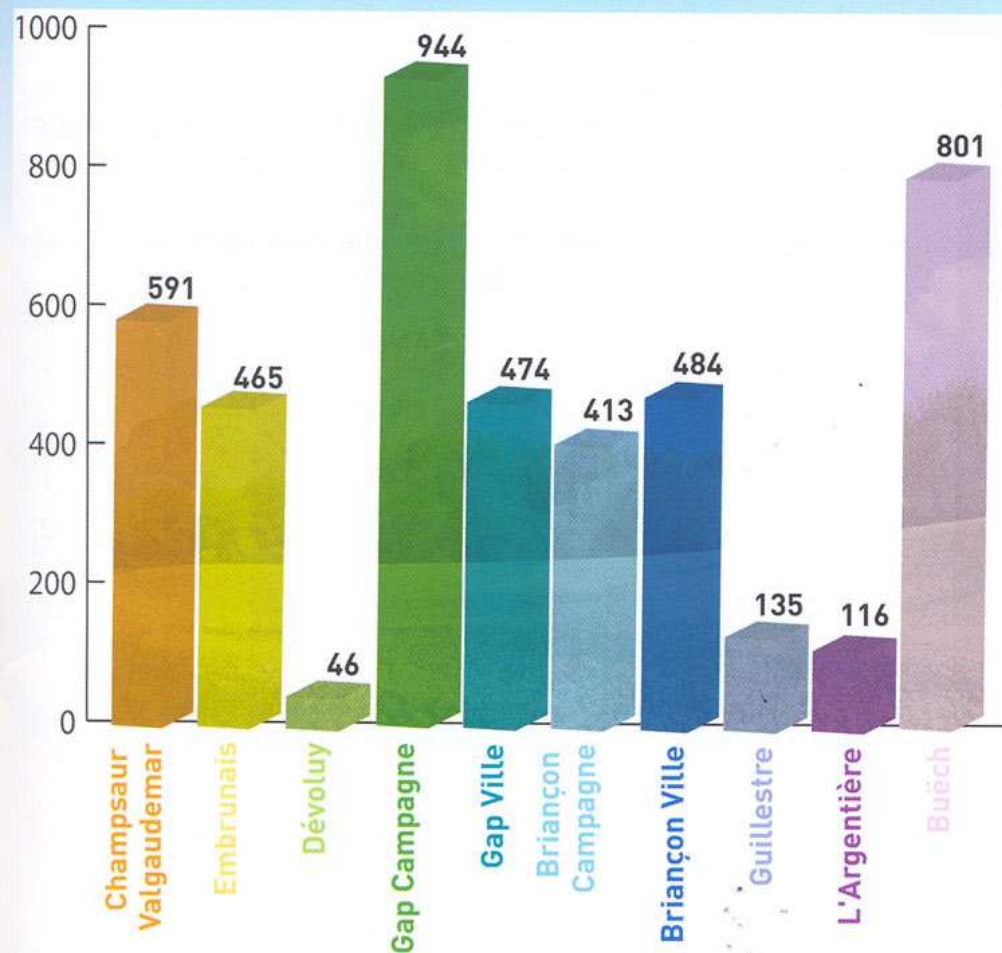


Répartition par secteur géographique des dossiers traités en 2009

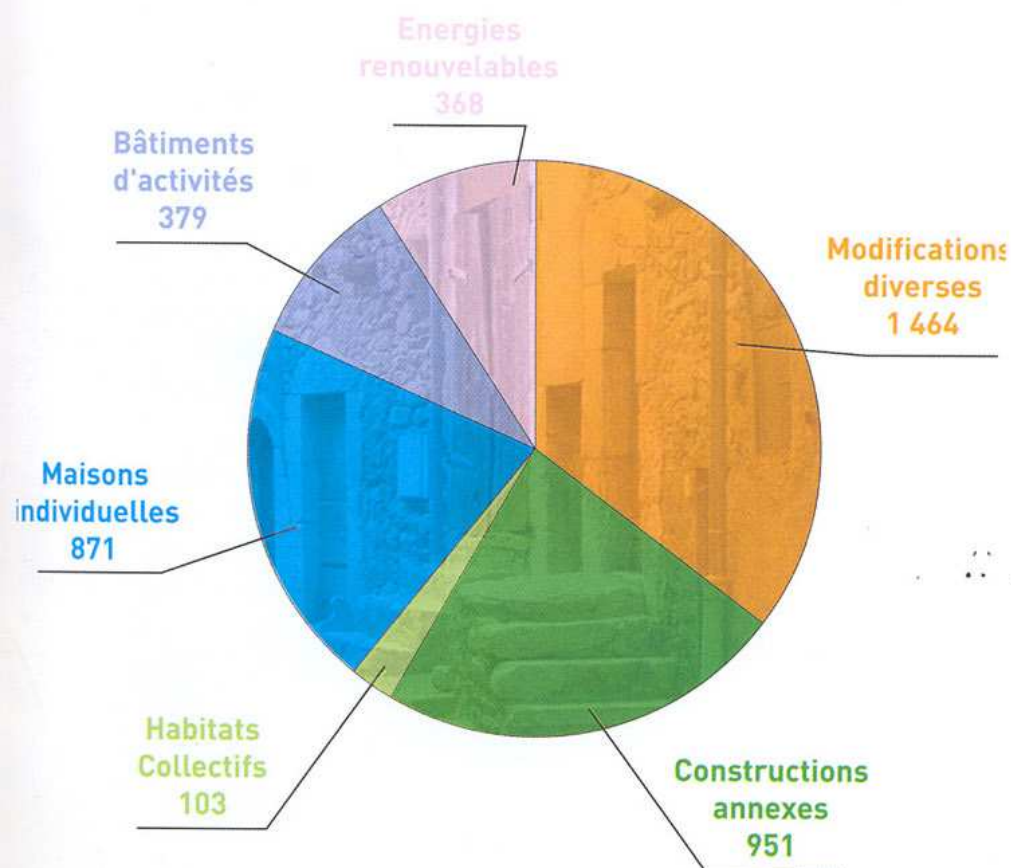


Dans le cadre de leurs permanences, organisées par secteurs, les architectes du CAUE donnent leurs avis sur les permis et déclarations déposés. Ils reçoivent également en amont tous les pétitionnaires qui le souhaitent, afin de les conseiller et de les guider dans leur projet. Ces rencontres en amont apparaissent souvent comme un gage pour la réussite du projet.



En 2009, 4469 dossiers ont été traités par les architectes conseillers. Bien que inférieur à celui de 2008, ce chiffre demeure élevé et témoigne du dynamisme du CAUE des Hautes-Alpes.

Répartition par type de dossiers traités en 2009



NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR ANNÉE

2004 : 3343

2005 : 3754

2006 : 3660

2007 : 4264

2008 : 4813

2009 : 4469